



à
Monsieur le Recteur
de la région Académique
des Pays de la Loire

copie à
Mesdames et messieurs les Inspecteurs et Inspectrices Académiques
Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire

Nantes, le 24 juin 2019

Monsieur le Recteur,

A compter de mercredi 26 juin 2019, une période de canicule exceptionnelle est attendue dans la région des Pays de la Loire.

Les recommandations ministérielles à travers le courrier joint par le rectorat de l'Académie de Nantes indiquent parmi elles: « *Garder les enfants dans une ambiance fraîche. Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets. Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée.* »

Or, La réalité des écoles est la suivante :

-De nombreuses écoles ont des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets. La climatisation n'existe pas, et les ventilateurs sont rares.

-Les points d'eau sont insuffisants (exemple : 4 points d'eau pour 150 élèves dans tel bâtiment, etc).

-Les cours d'école sont rarement ombragées, leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits.

Le SNUipp-FSU, au nom des agent-es de l'éducation nationale, vous alerte très fortement car des personnels vont se trouver dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique de leurs élèves, et leur santé pourrait elle-même être menacée.

Quelles consignes claires et quels moyens très concrets donnez-vous aux écoles pour affronter les jours qui viennent ?

Plus particulièrement, quelle prévention avez-vous prévu pour tous les enfants et les adultes fragiles (PAI, asthme, femmes enceintes, etc) ?

Là encore, les recommandations ministérielles indiquent qu'il faut « *avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.* »

Nous vous rappelons également qu'un épisode caniculaire s'accompagne très souvent de pic de pollution.

D'autre part, nous constatons que toutes les recommandations sont destinées aux directions d'écoles.

Quels échanges avez-vous eu avec les différentes collectivités territoriales pour anticiper cette situation : livraison de packs d'eau, de gobelets, de ventilateurs, de brumisateurs ? Mise à disposition de tonnelles dans les cours non ombragées? Recensement et propositions de lieux d'accueil dans des espaces plus frais à proximité de certaines écoles (salles municipales climatisées, ...) ?

A-t-il été prévu que les IEN anticipent et interpellent les partenaires ?

Nous refusons que les équipes, et particulièrement les directions d'école, se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui vont se présenter.

A minima, pour le début de cet épisode, nous demandons que les parents qui le peuvent soient invités à garder leurs enfants, et que toutes les questions évoquées dans ce courrier soient traitées.

Par ailleurs, nous vous rappelons les termes de la note sur « l'ambiance thermique dans les locaux », publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement : « Selon l'Organisation mondiale de la santé, des risques d'atteinte à la santé sont réels lorsque les températures dans les locaux sont inférieures à 14°C ou supérieures à 30°C ».

Enfin, des personnels pourrait être contraints de s'absenter (congé de maladie liée à cet épisode de chaleur, garde de leurs propres enfants,...) ce qui conduirait les enseignant·es en poste à accueillir plus d'élèves encore dans leur classe.

Considérant que le ministère à juger préférable de déplacer les épreuves du brevet, le SNUipp-FSU vous demande donc, afin de garantir la santé et la sécurité des élèves et des enseignant·es, d'anticiper les mesures à prendre si cet épisode caniculaire s'avère particulièrement intense et en particulier la possibilité d'une fermeture d'écoles pour le pic de chaleur identifié en fin de semaine, les jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019.

Veillez croire, Monsieur le Recteur d'Académie, en notre engagement pour le service public d'Éducation.

Pour la Coordination Académique du SNUipp-FSU des Pays de la Loire,

Bernard VALIN

Coordinateur Académique

